



Saint-Martial de Valette

UN NUMÉRO DE FIN D'ANNÉE AVEC SES JEUX ET SES LIVRES À GAGNER, SON MOT DU MAIRE ET SES INFORMATIONS UTILES...



UNE BOUTIQUE DE PROXIMITÉ S'INSTALLE À SAINT-MARTIAL DE VALETTE

**UN NOUVEAU
COMMERCE
ARRIVE !**

LA RETRAITE C'EST POUR QUAND MAINTENANT?

ÉLECTIONS À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

AIRE DE COVOITURAGE CONCERT DE LA PAIX

ZONE DE RENCONTRE COMPOST LA FIBRE

TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

FLAMME OLYMPIQUE

AMICALE LAÏQUE

LA GAZETTE



'FAUT
LAYER
À
30°

À BIEN Y RÉFLÉCHIR, JE ME DEMANDE SI LE FAIT DE COMMANDER CE COSTUME DE PÈRE-NOËL SUR INTERNET POUR LE PAYER MOINS CHER ÉTAIT UNE BONNE IDÉE...

PAS LA MEILLEURE EN TOUS CAS ! DEMANDE À GÉRARD !

DÉCEMBRE 2023



Martialaises, Martialais, Chers Administrés

L'année 2023 touche à sa fin. Le contexte géopolitique international et ses répercussions directes sur l'inflation, le défi climatique, la flambée du prix des énergies, les mouvements revendicatifs de tous ordres au niveau national nous appellent à plus de cohésion sociale et républicaine, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes.

La tâche devient de plus en plus dure pour un maire notamment dans le monde rural. Nombre d'entre eux cette année ont souhaité démissionner face à la complexité grandissante des procédures administratives et la raréfaction des moyens, aux intérêts particuliers qui font fi de l'intérêt général, à l'individualisme qui conduit de plus en plus au manque de respect des personnes et des biens. Il nous faut résister et par un engagement de tous les instants, mener à bien les projets de rénovation des équipements collectifs, améliorer le cadre de vie et faire progresser le vivre ensemble.

C'est le cap que nous devons tenir jusqu'à la fin de notre mandat.

L'activité a été intense en ce deuxième semestre avec le chantier de rénovation énergétique et

thermique de l'école et ses conséquences. Je salue l'implication de nos agents et des élus lors de l'installation de la maternelle à la salle des fêtes, le temps des travaux. Il fallait que tout soit prêt pour la rentrée et il en a été ainsi. Les enfants et leur encadrement ont été accueillis en temps et en heure dans de bonnes conditions. Sans perdre de temps les entreprises ont commencé les travaux à la maternelle pour une durée de quatre mois.

Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet en feuilletant les pages suivantes.

Un autre projet mobilise l'énergie de votre municipalité. Il s'agit de l'installation d'un commerce d'alimentation de proximité qui pourrait être effective au cours du premier semestre 2024. Vous en aurez tout le détail en page centrale. Nous espérons qu'il répondra aux attentes du plus grand nombre et participera à l'animation de notre centre bourg.

Tous les ingrédients sont réunis pour améliorer le vivre ensemble. Il ne manque plus que la refondation du comité des fêtes pour parfaire à l'animation de notre commune. C'est pourquoi j'encourage les habitants qui le souhaitent à venir s'associer, par ce biais, à la vie de notre village. Si ça vous dit, faites vous connaître à la mairie.

Enfin vous avez été nombreux à vouloir réserver la salle des fêtes. Transformée en classe jusqu'au mois de juillet 2024, il vous faudra patienter jusqu'à l'été prochain.

C'est pour cette raison que nous ne sommes pas en mesure d'organiser le repas des aînés ni la cérémonie des vœux.

Il nous faudra donc attendre un an avant de nous retrouver à l'occasion de ces manifestations conviviales tant attendues par bon nombre d'entre vous.

Les élus du conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, en famille et entre amis.

Nous vous souhaitons par la même occasion une belle et douce année 2024.

Bonne lecture !

ALAIN LAGORCE

**VOTRE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS
VOEUX POUR 2024 !**





Les travaux du groupe scolaire de St Martial de valette ont commencé début septembre, avec en première phase la maternelle et la bibliothèque. Les travaux consistent à refaire la toiture de la bibliothèque, l'isolation, peinture, remise aux normes électriques ainsi que les peintures et revêtements des sols. Le bloc sanitaire a été rénové avec la pose de panneaux séparatifs en composites, la peinture et la mise aux normes électriques; le changement de certaines menuiseries et l'isolation thermique par l'extérieur de la cantine pendant les vacances de Toussaint. Cette première tranche se termine aux vacances de Noël. La poursuite du chantier se fera sur les 7 premiers mois de 2024.

Voici la liste des différentes entreprises répartie par lots intervenant sur ce chantier :

	corps métier	entreprises	localisation	montant HT
lot 1	Démolition maçonnerie	Eiffage	Saint Martial de Valette	78020,45
lot 2	charpente couverture	Mathis et Danede	Nontron	39,526,70
lot 3	menuiserie clôture	Riou	Boulazac	57737
lot 4	plâtrerie isolation	PPA Nadaud	Lussas et Nontronneau	107786,40
lot 5	peinture	Besse	Nontron	34000
lot 6	sols souples carrelage	Mathieu et Cie	Marsac sur l'Isle	35462,67
lot 7	chauffage ventilation	Salleron	Périgueux	130832,35
lot 8	électricité	Beauvieux	Périgueux	69541,10
			Total du chantier HT	552 906,67 €
			Total du chantier TTC	663 488,00 €

Lors d'un précédent bulletin, nous évoquons la sollicitation de subventions auprès de différents partenaires... C'est chose faite et voici la liste et les montants des aides prévus :

L'état avec de la DETR pour 50 121.19€ et les fonds verts pour 200 000€

Le conseil départemental de la Dordogne : 141 910.17€

Nous aurons également des CEE (certificats Économie d'Énergie) pour environs 8000€

Pour un total de 387 288.63€ HT soit 70 % des dépenses HT



Pour l'année scolaire 2023/2024, l'école accueille 101 élèves. Cet effectif est reparti de la façon suivante :

Cycle	Section	Nombre d'élèves inscrit	Total
1	Toute Petite Section	0	33
	Petite Section	9	
	Moyenne Section	5	
	Grande Section	19	
2	CP	8	25
	CE1	7	
	CE2	10	
3	CM1	12	31
	CM2	19	
1 / 2 / 3	ULIS	12	12
Total d'élèves inscrits			101





Le conseil départemental de la Dordogne, qui a fait de l'excellence environnementale l'une des priorités de sa politique, a souhaité limiter l'impact des déplacements en encourageant le covoiturage. Cette volonté s'est traduite par l'adoption, en 2015, d'un schéma départemental des aires de covoiturage dont l'objectif est d'accompagner le développement de cette pratique en priorisant des implantations le long des axes routiers départementaux à fort trafic et en confortant des pratiques actuelles.

Elle est accessible depuis la départemental 675 ou la route des stades.

Bientôt de nouvelles aires de covoiturage seront mises en place : 12 places à Saint-Pardoux-la-Rivière (RD83/707), 20 places à Varaignes (RD75/90) et 12 places à Nontron (RD94/675).

Ce schéma global s'articule autour de deux priorités : la création d'aires départementales de covoiturage et l'accompagnement des autres collectivités à l'aménagement d'aires à travers des conseils en implantations, la fourniture et la pose de signalétiques dédiées.



L'aire de covoiturage de Saint-Martial de valette

Le département contribue au développement du covoiturage avec la pose de totem identifiant ainsi ses emplacements. Cette aire propose 30 places à Saint-Martial-de-Valette (RD675) dont une place pour les PMR (personne à mobilité réduite).

COMPOST

Compost obligatoire pour tous

Le compostage obligatoire fait partie des dispositifs prévus par la loi anti-gaspillage de 2020. Au regard de cette loi, tous les Français devront donc obligatoirement composter leurs biodéchets dès le 1^{er} janvier 2024.

En France, les biodéchets représentent près de 30 % de nos ordures ménagères résiduelles. Des déchets inutilement incinérés ou stockés en déchetterie (où ils dégagent une grande quantité de méthane) alors qu'ils pourraient être transformés en fertilisants ou en biogaz.

Des tonnes de matières organiques sont enfouies chaque jour. Ces déchets coûtent très cher à la collectivité, et donc à vous. Mais surtout, ces déchets font un excellent compost !

Pourquoi acheter du terreau ou des fertilisants alors que tout est disponible gratuitement dans nos déchets ?

Le compostage valorise et réduit nos déchets de cuisine et de jardin, c'est un geste écologique important car il permet d'éviter les transports jusqu'à la déchetterie, de se débarrasser des déchets verts, allège la quantité des ordures ménagères à enfouir et constitue l'un des modes de valorisation des déchets organiques les plus efficaces, aussi bien d'un point de vue technique qu'écologique.

Plusieurs façons de composter : en tas, dans un composteur, le compostage collectif et le lombricomposteur.

Pour que le compost se porte bien il faut environs 50% de matière brune (feuilles, broyat de bois...) et 50% de matière verte (épluchures fruits et légumes, tonte...)



Aujourd'hui que vous habitez dans une maison ou un appartement, nous avons une obligation de trier les déchets biodégradables (épluchures de légumes, marc de café, déchets de jardin ...) mais bon nombre entre nous, n'avons pas attendu pour mettre en place dans sa propriété un composteur

Même au cimetière de la commune, vous trouverez un emplacement réservé aux déchets organiques (fleurs naturelles, chrysanthème, terre...) afin d'être valorisé en compost ; le plastique lui va dans la poubelle jaune.

Le SMCTOM vous propose des composteurs à tarifs préférentiels pour ceux qui souhaite s'équiper.

Pour en savoir plus, contactez Raymonde au 05 53 60 43 44 ou sur prevention@smctom-nontron.fr



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Un plan de modernisation de l'éclairage public a été acté et réparti sur 2023 et 2024. En effet les travaux sur la départementale D 675 à l'entrée de Saint-Martial de Valette ont été réalisés en octobre avec la suppression de certains foyers lumineux inutiles et le

remplacement par du Led pour le reste des foyers vétustes. Le secteur de la « rue du chemin des écoles » est également concerné. Cette démarche est réalisée dans le but de poursuivre notre politique indispensable d'économie d'énergie.



ZONE DE RENCONTRE



Amateurs de sites internet pour personnes esseulées ou de clubs aux lumières tamisées pour se voir et plus si affinité, passez votre chemin !

Notre propos concerne les conditions de circulation dans les rues du Bandiat et des Rameaux.

Avec la fin des travaux d'aménagement du centre-bourg, en 2013 pour la rue du Bandiat et 2022 pour la rue des Rameaux, la municipalité a souhaité instaurer une zone de rencontre dans le but de faire partager les voies refaites entre les différents usagers et par là même de réduire la vitesse des automobiles qui les empruntent.

Si vous avez passé votre permis de conduire avant 2010 cet article vous intéresse, pour les plus jeunes c'est un rappel.

Une zone de rencontre est un lieu où la route est partagée par les piétons, les voitures, les deux roues, les cyclistes et les usagers des Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) tels que les vélos électriques ou les trottinettes. **La vitesse y est limitée à 20 km/h.**

Le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 fixe les règles des zones de rencontre. Ces mesures de sécurité sont nécessaires pour freiner les accidents de la route et favoriser le dynamisme de la vie locale.

Le principe est le suivant :

Les articles R 110-2 et R 411-3-1 du Code de la Route détaillent la réglementation en vigueur :

L'autorité qui détient un pouvoir de police a la charge de prendre des arrêtés de voirie sur son territoire afin de délimiter ces zones, de mettre en place la signalisation spécifique et d'effectuer les aménagements nécessaires pour réduire la vitesse des véhicules dans ces espaces.

Afin de clarifier la situation au niveau local et d'inviter les automobilistes qui traversent le bourg à réduire leur vitesse et de mettre un terme aux fréquentes invectives entre automobilistes, piétons et cyclistes, l'arrêté municipal de novembre 2023 est venu préciser les conditions d'aménagement de cette zone. Elle sera complétée par un arrêté d'application, une fois la signalisation mise en place. La nouveauté est l'instauration du double sens cyclable dans les deux rues concernées.

La signalisation devant être mise en place est la suivante :

Nous souhaitons qu'après ces derniers aménagements et ces précisions utiles, les invectives et les comportements dangereux laisseront bientôt la place aux bonjours et aux sourires des usagers empruntant cette zone de rencontre. Le respect de la limitation de vitesse à 20Km/h devrait y aider.



La zone de Rencontre



1 - Priorité aux piétons

Le piéton est prioritaire sur tous les véhicules y compris les cyclistes.



2 - Liberté pour les cyclistes

Le cycliste laisse la priorité aux piétons. Il circule dans les deux sens en adaptant sa conduite à la présence des véhicules venant en sens inverse, et respecte toutes les règles du code de la route.



3 - Vigilance pour les automobilistes

La voiture cède la priorité aux piétons et aux cyclistes. Le conducteur respecte la limitation de vitesse et reste très vigilant.



Le panneau de circulation à sens unique - C 12 situé à l'entrée de la zone de rencontre est remplacé par un panneau C 24 a - Conditions particulières de circulation : Double sens cyclable



C 24 a



Un panneau M 9 V 2 - « sauf vélo » est apposé sous les sens interdit rue du Bandiat À l'intersection avec la place du 19 mars 1962.



M 9 V 2



Un panneau M 9 V 2 - « sauf vélo » est apposé sous le panneau existant B 2b « interdiction de tourner à droite » implanté avant l'intersection de la rue des Rameaux et de la rue du Bandiat



Un panneau identique est apposé sous le panneau existant B 2a « Interdiction de tourner à gauche » situé rue de l'église avant l'intersection avec la rue du Bandiat



Un panneau B 14 « limitation vitesse 20 km/h » Placé à l'entrée de la rue des Rameaux après l'intersection avec la rue du Bandiat. Ce panneau Vient renforcer la signalisation au sol existante qui est apparemment méconnue par bon nombre d'automobiliste.





RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

LA FIBRE

NATHD
exploite et commercialise
le réseau public fibre

RÉSEAU PUBLIC FIBRE INFO -
RACCORDEMENT

+ d'info sur : www.nathd.fr/raccordement

www.nathd.fr 0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel



Le raccordement est la dernière étape de déploiement du réseau avant de bénéficier de la puissance de la fibre chez soi. Il consiste à tirer un câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau public situé dans la rue, à proximité du bâtiment à raccorder, et la prise optique qui est installée l'intérieur de l'habitation ou du local professionnel.

L'équipement de l'opérateur sera ensuite branché sur la prise optique.

l'abonnement à un forfait fibre auprès d'un opérateur déclenche le raccordement



1 TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

Sur le site de Nouvelle-Aquitaine THD www.nathd.fr, avec son adresse postale.



2 S'ABONNER AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR

C'est la condition pour être raccordé !

Choisir un opérateur parmi ceux partenaires du réseau public et s'abonner à un forfait fibre.

Une fois l'abonnement validé, l'installateur de l'opérateur contacte l'abonné pour programmer un rendez-vous de raccordement à domicile.



3 L'HABITATION EST RACCORDÉE AU RÉSEAU

Selon la configuration de l'habitation, le jour du rendez-vous l'intervention de raccordement à domicile peut durer de 2 à 4 heures.

Quand l'intervention est terminée, l'abonné signe un compte-rendu d'intervention.

Le raccordement est réalisé dans le respect des mesures de sécurité et des règles sanitaires en vigueur.



4 LA FIBRE CHEZ SOI !

Une fois le raccordement réalisé et la ligne activée par l'opérateur, il reste à brancher la Box pour bénéficier d'une connexion Internet ultra rapide !



VIDÉO LE RACCORDEMENT PAS À PAS

Scanner ce QR CODE
avec un smartphone
pour accéder à la vidéo.

La prise en charge du raccordement



Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, le raccordement technique n'est pas facturé à l'utilisateur. Si des travaux d'adduction ne sont pas nécessaires, l'utilisateur ne paie que son abonnement.

A NOTER

Dans la majorité des cas, le câble fibre passe par l'adduction existante du câble de téléphone cuivre.

Cependant, **si des travaux s'avèrent nécessaires pour acheminer la fibre sur la propriété privée** (viabilisation, élagage, goulottes à poser dans le logement par exemple), **ils sont à la charge du propriétaire**, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie.

Dans certains cas d'adduction de télécommunication manquante sur le domaine public, il est nécessaire de constituer un dossier. Plus d'info sur : www.nathd.fr/adduction/

Par ailleurs, certains opérateurs peuvent facturer des frais d'accès au service (FAS) à leurs abonnés.



PASSAGE DE LA FLAMME Olympique à NONTRON LE 22 mai 2024

Vous trouverez plus d'informations sur le déroulement de cette journée sur notre site internet et notre page Facebook très prochainement...

ÉLAGAGE DES ARBRES EN BORDURE DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire a été récemment interpellé par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Nontron, suite au problème récurrent d'arbres ou haies non élagués au bord des voies communales qui causent des dégâts aux camions de collecte.

La même remarque a été faite par le Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire de Nontron pour des dégâts occasionnés aux cars de ramassage.

A terme, si rien n'est fait les deux syndicats menacent de ne plus desservir les hameaux se trouvant sur un itinéraire où la végétation est trop luxuriante.

Il semble utile de rappeler les obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains des chemins ruraux comme des voies communales.

- En bordure d'un chemin rural, l'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime dispose que : « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ». Les propriétaires privés doivent donc respecter les obligations d'élagage si les branches et racines avancent sur l'emprise du chemin rural, sans condition de hauteur pour les végétaux, afin de sauvegarder la sûreté, la commodité du passage et la conservation du chemin.

Le même article dispose que dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer

à ces prescriptions, « les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

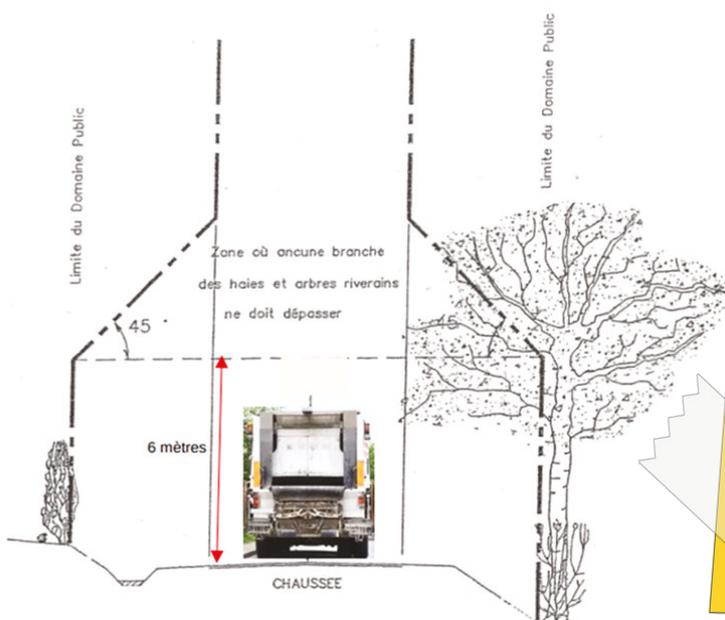
En bordure d'une voie communale, l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au maire, après une mise en demeure restée sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avancée des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, en mettant à la charge du propriétaire les frais afférents aux travaux.

Le non respect de l'obligation d'élagage des arbres est sanctionné par le Code de la voirie routière en son article R. 116-2 5° qui prévoit une amende dont le montant est fixé par l'autorité, dans une limite de 1 500 euros ou de 3 000 euros en cas de récidive.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil). Cette responsabilité peut être mise en jeu tant par la commune que par les administrés qui s'estiment lésés.

Nous comptons sur la compréhension des propriétaires concernés et les sollicitons afin qu'ils effectuent les travaux d'élagage qui s'imposent avant le 15 mars début de la période de nidification des oiseaux.

PLANTATIONS EN BORDURE DES VOIES COMMUNALES



Rappel: Pour contacter la Régie de l'Eau et O'Périgord Nontronnais:

DUVAL Marylou

Technicienne Etude Régie de l'Eau

Tél.: 06.08.51.65.53

m.duval@ccpn-eau.fr

Pour toutes demandes à la Comptabilité de la Régie Eau : compta@ccpn-eau.fr

Pour toutes autres demandes à la Régie Eau : contact@ccpn-eau.fr



- 40 m² : la surface de vente
- 700 produits du quotidien
- 85 % d'alimentaire, 15 % de non-alimentaire
- 70 % de MDD Carrefour
- 30 % de marques nationales
- Ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

« Préalable : Ce n'était pas prévu dans l'article mais le conseil municipal voudrait rendre hommage à son premier adjoint Jean-Pascal Gouilhers pour le travail offert dans le suivi de ce dossier. C'est dit! »

Notre commune a connu au fil des ans, la disparition de ses commerces d'alimentation. Les plus âgés d'entre nous se souviennent de deux épiceries, d'un boucher-charcutier, d'un marchand de vins, de deux boulangeries... L'année 2021 a vu la fermeture de la dernière boulangerie du village, au grand damne de ses habitants.

La fermeture d'un tel commerce, tout comme celle d'une école impacte la qualité de vie, la cohésion sociale et le développement économique local.

Le concept API ma supérette :

« Un libre-service de 40 m² d'un genre nouveau, éco-conçu et accessible 7jours/7 et 24h/24h permettant aux habitants du monde rural de faire leurs courses près de chez eux, quand ils le souhaitent et à petits prix. Finis les kilomètres de route pour trouver un magasin à prix accessibles puisque la majorité (plus de 70%) des produits disponibles chez Api seront vendus à prix supermarchés. »

Grâce à un partenariat avec le groupe Carrefour, API propose les produits du quotidien au prix du supermarché: fruits et légumes - épicerie sucrée, salée - produits frais - charcuterie traiteur crèmerie - surgelés, hygiène et beauté, boissons non alcoolisées, droguerie, animalerie, non alimentaire soit au total 700 produits.

L'offre sera complétée par un dépôt de pain provenant d'une boulangerie locale, un dépôt de presse (Sud Ouest uniquement).

Au commerce sera adjointe une pergola destinée à accueillir les stands de producteurs locaux, fruits et légumes, miel..., marchand d'huîtres au moment des fêtes.

Aussi, la municipalité réfléchissait depuis plus de deux ans aux conditions d'installation d'un magasin d'alimentation afin de re-dynamiser le centre bourg et de compléter l'offre de commerces déjà présents, le restaurant Le Périgord et le Bar-tabac de Madame PARACHOU.

L'acquisition d'un immeuble, les travaux et la recherche de gérants s'avéraient impossible à court et moyen terme, en raison du coût engendré et des difficultés de recrutement. Pour être franc, nous nous sentions un peu dans une impasse...

L'espoir de voir s'installer un tel commerce est réapparu au cours du mois d'août dernier avec la proposition d'une start-up charentaise « Api » qui propose l'implantation rapide d'une supérette clé en main sur le domaine public communal.



Mode d'emploi:

Les magasins Api nécessitent un QR code pour entrer, une technologie utilisable avec un Smartphone, mais que les clients moins à l'aise avec le numérique peuvent tout à fait utiliser via une carte physique, qu'ils peuvent demander lors de leur inscription.

Concrètement, pour faire ses achats, l'application génère un QR Code, le client le scanne, la porte s'ouvre, il fait ses achats, il paye avec une carte bancaire, et il sort.

Le personnel :

Le gestionnaire de la supérette, recruté au niveau local, passera quotidiennement à heures fixes. Pendant 3 heures, Il réapprovisionnera les rayons, entretiendra le magasin, animera la supérette et répondra à toutes les questions des habitants.

Le bâtiment :

Les supérettes sont installées dans des structures légères éco-conçues, en bois et fabriquées en France. Elles sont volontairement discrètes pour se fondre au mieux dans l'environnement existant. Lors de son installation, API signe d'ailleurs une charte avec la collectivité, en s'engageant à ne pas artificialiser les sols et à remettre en état les lieux si la supérette vient à quitter le village.

Les supérettes fonctionnent sans point d'eau, avec une gestion des déchets optimale : le tri sélectif sera scrupuleusement respecté par les gestionnaires des magasins.

Elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Quel coût pour la commune ? :

La commune :

- met à disposition un terrain municipal d'une surface de 150 m², sous la forme d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public pour une durée de 20 ans. A ce titre, elle percevra une redevance annuelle de 600 euros ;
- accorde une subvention de 3000 € à la société API ;

- met en place une plate forme calcaire de 150 m² pour recevoir la structure et ses annexes,
- pose les gânes de raccordement (électricité et fibre) ;
- pourvoit à l'évacuation des eaux pluviales.

Où ? :

Le site pressenti pour le projet est la place du 19 mars 1962, à proximité de la mairie.

Entouré de verdure et de toutes les commodités, tables de pique-nique, toilettes publiques, l'emplacement devrait être en mesure de redynamiser le centre bourg. Il devrait répondre aux attentes de tous, habitants de la commune et des communes environnantes, ouvriers et employés voulant faire une pause repas, camping-caristes, touristes de passage...

Chacun d'entre nous aura à cœur de fréquenter régulièrement ce lieu pour faire régulièrement ses courses ou pour du simple dépannage. La supérette étant une entreprise commerciale et non une œuvre philanthropique, son maintien dans notre commune dépendra de sa fréquentation !

A quand l'ouverture ?

Une fois le permis de construire délivré, et les travaux préparatoires exécutés (réalisation de la plateforme support, alimentation électrique et Fibre) , la structure arrivera sur un camion. Son installation et son approvisionnement devraient durer une semaine. Sauf problème administratif, **on peut espérer une ouverture au cours du premier semestre 2024.**





COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

ÉLECTIONS À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES



Certains d'entre vous ont pu découvrir dans la presse la démission du président de la comcom, Mr Gérard Savoye, le 13 septembre 2023... démission actée par Monsieur le préfet. Nous dirions, pour faire simple, que l'ambiance au sein du bureau de la communauté ne réunissait plus les atomes suffisants pour que la concorde préside les travaux. Les élus du conseil communautaire se sont donc réunis le 26 septembre pour réélire un nouveau bureau dont voici la nouvelle composition :

- Président : Gérard Savoye (St Pardoux la Riviere)
- 1er vice président, Administration générale: Nadine Hernan –Bancaud (Nontron)
- 2ème vice président, Finances: Francine Bernard (Etouard)
- 3ème vice président, Enfance jeunesse : Pierrot Peyrazat (Augignac)
- 4ème vice président, Economie : Thierry Pasquet (Connezac)
- 5ème vice président, Action social : René Lalisou (St Saud Lacoussiere)
- 6ème vice président, Aménagement territorial : Michel Combeau (Sceau)
- 7ème vice président, Urbanisme habitat : Didier Pages (Javerlhac et la Chapelle st Robert)
- 8ème vice président, Tourisme : Pascal Mechineau (Milhac de Nontron)
- Délégation SEMOP (eau) : Alain Marzat (Piégut)
- Délégation sport : Jim Fournier (Nontron)
- Membres du bureau : Michelle Cantet (Soudat), Fabien Gereaud : sport (St Martial de Valette)

Ce nouveau bureau, quelque peu remanié, s'est remis au travail en poursuivant l'activité de la manda-

ture précédente et prépare dès maintenant de nouveaux projets.

Notre commune est désormais représentée au sein du bureau exécutif par Fabien Gereaud. Vous trouverez ci-dessous un retour des actions 2023 avec notamment l'ouverture de la première tranche de la Flow vélo Nontron – Javerlhac que vous êtes déjà nombreux à emprunter... Un plébiscite général des touristes et de la population locale !



Atelier de plâtrerie-peinture-décoration-carrelage



Extension du bâtiment SNC



Rénovation du Château de Nontron



Aménagement Maison Lapeyre Mensignac



RINO



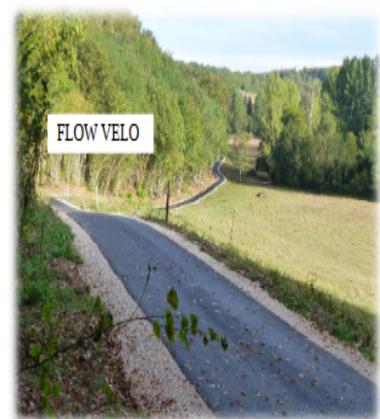
Aménagement de bourg Lacaujamet



Extension de la Maison de Santé de St Pardoux la rivière

JE VEUX PAS DIRE DE MAL MAIS ILS ONT UN PEU VOTÉ POUR LES MÊMES À LA COMCOM, NON ?

OK MAIS BON, EN MÊME TEMPS JE SAIS PAS S'IL Y A AUTANT DE VOLONTAIRES QUE ÇA !



FLOW VELO



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES



Investissement	Communes	Commentaires
Opération économique «village d'artisans »	St Front la Rivière (« la baguette de bois »)	Démarrage des travaux de l'atelier de plâtrerie-peinture-décoration-carrelage en juillet 2023.
ZAE	Varaignes	Vente d'un terrain viabilisé à une entreprise de menuiserie pour y construire un bâtiment de 1 000 m ²
ZAE	St Martial de Valette	Deux ventes au profit de la société B. Q-Be (construction hangars métalliques - photovoltaïque) et à l'entreprise « Chêne Vert »
ZAE	Augignac	Extension de la zone + vente de 2 lots à 2 entreprises
HERMES	Nontron	A l'été : fin des travaux de l'extension du bâtiment industriel de la Société Novatrice de Confection (SNC) - HERMES
Bâtiment « Chausson »	Nontron	Ventes de 2 terrains pour l'installation d'un funéraire + la construction d'un bâtiment technique pour la commune de Nontron
Extension Maison de Santé (170 m ²)	Saint Pardoux la Rivière	Début de l'été 2023, ouverture de l'unité 3. 3 professionnels de santé permanents et un bureau partagé par différents spécialistes
Rénovation du Château de Nontron	Nontron	Tranche 1 : Travaux toujours en cours Tranche 2 : Démarrage en 2024
Aménagement Maison Lapeyre Mensignac (future résidence étudiante pour les étudiants de l'ENSAD)	Nontron	Poursuite des travaux. Fin du chantier prévue en novembre 2023
RINO	Nontron	Création d'un bassin de rétention des eaux dans l'ancien parc Lapeyre Mensignac. Fin des Travaux dernier trimestre 2023
FLOW VELO Tranche 1	Nontron-St Martial de Valette-Lussas et Nontronneau-St Martin le Pin-Javerlhac	Création d'une voie verte entre Javerlhac et Nontron. Coût 1 044 000 € financés à 80 %. Fin des travaux octobre 2023
Travaux de voirie	Toutes les communes	Ces travaux d'un montant de 720 000 € TTC € sont cofinancés par la CCPN et par un fonds de concours des communes concernées à hauteur de 50%.
Aménagement de bourg Lacaujammet	St Estèphe /Piégut	Fin des travaux de l'aménagement de la traverse. Coût : 95 580.36 €
Complexe Aquatique l'Ovive	St Martial de Valette	En septembre : fin des travaux de mise en sécurité et d'amélioration du complexe aquatique pour un montant de 188 712 € HT.
Local Ados	Nontron	Achat d'un bâtiment à Nontron pour accueillir les jeunes du Local Ados
PCAET	L'ensemble du territoire	Finalisation du Plan d'action. Vote prévu pour la fin de l'année. Début 2024, lancement d'un programme pour faire émerger les énergies renouvelables citoyennes.
Lancement PLUi, OPAH	Toutes les communes	Bureau d'études retenu. Lancement d'études



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

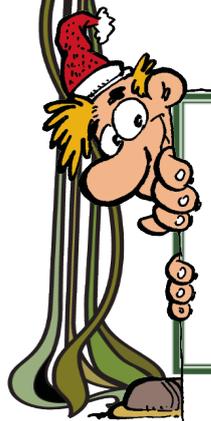


Des repas variés, équilibrés, comprenant un potage, une entrée, un plat principal, un produit laitier, un dessert et un pain vous seront livrés à votre domicile par véhicule frigorifique.

Vous suivez un régime particulier (viande haché, diabétique, sans sel, pauvre en cholestérol, sans ferment, sans résidus), une diététicienne se charge de le respecter.

Des aides financières : Certaines mutuelles, certaines caisses de retraite ou l'APA (concernant les frais de portage) peuvent prendre en charge une partie du prix de ce service.

La souplesse des commandes des repas : Tous vos repas de la semaine, midi et soir, peuvent vous être livrés. Il vous est aussi possible de choisir vos jours de consommation en fonction du menu ou de vos besoins.



**Renseignements et inscriptions,
Du lundi au vendredi de 8h à 16h au :**



05 53 56 45 87

ucp@ch-nontron.fr

Le service de portage de repas est un pilier du maintien à domicile. Il permet de prévenir la dénutrition et crée un lien social, la visite des livreurs est l'occasion de contact, de contrôle et d'information.

SCoT

Pour rappel, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est à la fois un document d'urbanisme de planification territoriale qui va superviser les Plans Locaux d'Urbanisme, et une démarche de projet qui prescrit les volontés d'aménagement et de développement pour les 20 ans à venir. Le SCoT Périgord Vert regroupe les 6 communautés de communes du nord de la Dordogne (Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère en Périgord, Pays de St-Aulaye, Périgord Limousin, Périgord Nontronnais et Périgord Ribéracois).

Le projet, actuellement en cours de finition, se définit en 4 axes présentés grâce à 4 vidéos.

A VOIR !

[4 vidéos sur la chaîne Youtube SCoT Périgord Vert](#)

Plus d'informations sur

www.scotperigordvert.com



UN PETIT GESTE ?

COMME CHAQUE ANNÉE,
VOUS POUVEZ PASSER
EN MAIRIE ACHETER NOS
AUTOCOLLANTS ET PIN'S!



L'ARGENT AINSI RÉCOLTÉ SERA INTÉGRALEMENT
REVERSÉ À DES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES.
POUR 1 OU 2 EUROS, VENEZ SALUER NOTRE
GENTILLE SECRÉTAIRE QUI SERA RAVIE DE VOUS
RECEVOIR DANS NOS LOCAUX !
MERCI POUR CEUX QUI EN ONT BESOIN !



À quel âge puis-je partir à la retraite ?

L'âge légal de départ à la retraite est l'âge minimum pour obtenir votre retraite. Il dépend notamment de votre année de naissance.

Pour partir à la retraite avec le taux maximum de 50 % (ou « taux plein »), il faut avoir l'âge légal et un certain nombre de trimestres.

À partir du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de départ à la retraite est de **64 ans pour les personnes nées à compter du 1^{er} janvier 1968.**

L'âge légal de départ à la retraite augmente progressivement **de 62 ans à 64 ans** à raison de 3 mois supplémentaires par année de naissance pour les personnes nées entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1967.

Exemple

Je suis né le 27 mars 1967, je peux prendre ma retraite à 63 ans et 9 mois au taux maximum si je réunis 172 trimestres. Si je ne réunis pas le nombre de trimestres nécessaire, je peux partir avec une réduction du montant de ma retraite (décote) ou continuer à travailler.



Année de naissance	Âge de départ à la retraite (hors départs anticipés)	Nombre de trimestres requis pour le taux maximum
1960	62 ans	167
1 ^{er} janvier – 31 août 1961	62 ans	168
1 ^{er} septembre – 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968	64 ans	172
1969	64 ans	172
1970	64 ans	172
1971	64 ans	172
1972	64 ans	172
1973 et après	64 ans	172



Vous souhaitez estimer votre âge de départ ? Pour accéder à des informations personnalisées, utilisez le service « Estimer le montant de ma retraite » sur lassuranceretraite.fr



LA GAZETTE

"La Gazette du Picataù"

Tout d'abord, nous voulons remercier nos adhérentes et adhérents fidèles à notre association et à notre "mardi détente".

Cette année encore nous avons eu des temps forts marqués par la perte de certains de nos membres avec lesquels nous avons tissé une profonde amitié. Nous pensons bien à eux et à leur famille.

Malgré tout, l'association est "debout", mais les personnes retraitées ou non qui parfois trouvent le temps long chez elles ou se sentent seules et qui jouent aux cartes ou autres, font de la couture, etc... sont grandement priées de venir nous rejoindre, elles seront accueillies les bras ouverts et avec le sourire.

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire et son conseil municipal, pour la mise à disposition de la salle.

Pour l'Association : Josette Delage



UN CONCERT SOUS LE SIGNE DE LA PAIX

Le 15 août dernier, notre église a connu un moment culturel fort dans le cadre du Festival Foliamusica Cantabile 2023.



Il s'agissait d'un concert intitulé « Du classique au folklore ».

Les spectateurs ont pu entendre des œuvres contemporaines composées par des artistes victimes de la dictature, du fascisme ou de l'antisémitisme.

Le répertoire a été magnifié par la virtuosité de deux jeunes musiciens diplômés, venus dans notre Périgord vert, très loin de leurs terres d'Ukraine et de Russie, prouvant ainsi qu'au delà des conflits, la culture rassemble les femmes et les hommes de bonne volonté.

Du début à la fin la complicité des deux artistes, un violoniste et un accordéoniste était perceptible, réunis par la musique, leur faisant oublier un temps les terribles épreuves que vivaient au même moment leurs peuples respectifs, opposés dans une lutte fratricide.

Nous remercions vivement Madame Cécile LELEU, Directrice artistique de l'association Foliamusica pour avoir mis à l'honneur notre commune à deux reprises pour cette saison musicale 2023, le 11 juillet au domaine de Montagenet et le 15 août 2023 à l'église.

Nous invitons les mélomanes confirmés ou profanes, ainsi que ceux d'entre nous qui trouvent qu'il ne se passe rien dans notre commune, à venir nombreux assister à l'un des concerts donnés dans le cadre du prochain festival Foliamusica 2024.

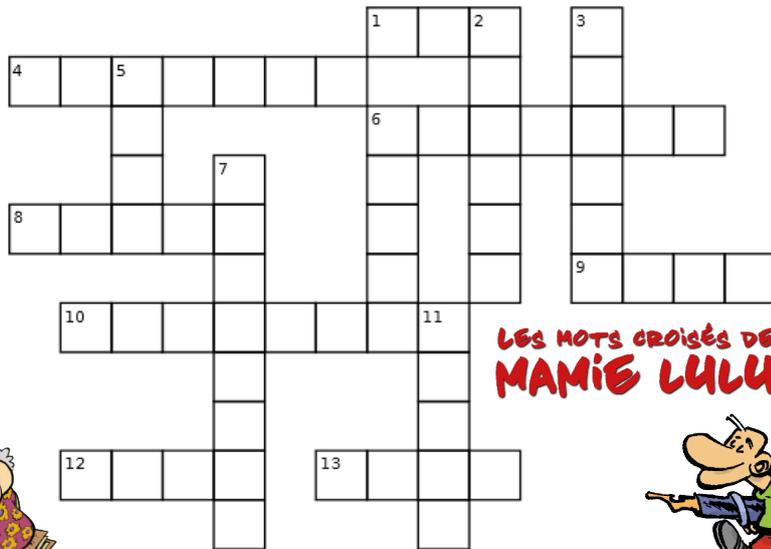
Un grand bravo à cette association culturelle, basée à Piégut-Pluviers, qui fait venir chaque année des musiciens européens, lauréats de concours internationaux pour nous faire partager des moments inoubliables.



DES LIVRES À GAGNER

LES 10 PREMIERS ENFANTS QUI PORTENT
 (ETTE GRILLE COMPLÈTE À LA MAIRIE
 GAGNENT UN LIVRE POUR LES FÊTES !

MOTS CROISÉS POUR LES PETITS



LES MOTS CROISÉS DE
MAMIE LULU



- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 2. il suffit de partir à point pour qu'elle remporte la victoire 3. nos voitures lui font référence 5. préfère la sieste et l'amour 6. fidèle à l'homme 7. on en a peur même quand ils ne sont pas dangereux 11. prédateur mais en voie de disparition | <ul style="list-style-type: none"> 1. il nous suit partout et se régale de nos déchets 4. a parfois une bosse 6. magique ou maudit selon les choix 8. il nous ressemble un peu 9. longtemps absent il revient 10. sa mémoire est légendaire 12. se reproduit jusqu'à détruire son environnement 13. on le protège mais il est préférable de ne pas le croiser |
|---|---|

T.PHOTOGRAPHIE24@GMAIL.COM
 07 85 47 85 44

Photographe & monteur vidéo
 Développeur de réseaux sociaux

Thomas SANSONNET
 07.85.47.85.44
 T.photographie24@gmail.com
 74 rue des Rameaux,
 24300 SAINT MARTIAL DE VALETTE

RESTAURANT LE PÉRIGORD
 SAINT-MARTIAL DE VALETTE
 05 53 60 32 36



SERVICES

Nous cherchons de petits dessinateurs (trices) pour illustrer quelques articles de nos prochains numéros. N'hésitez pas à vous manifester !

Chaque dessin publié donnera droit à de jolis livres... Monsieur le maire choisira le gagnant !
 Premier dessin à réaliser: **Un paysage de campagne, avec des arbres etc...** On attend vos travaux... Bonne chance !

CABAS POUR EMBALLAGES

Petit rappel : pour information la mairie dispose de **sacs cabas pour stocker et transporter facilement les déchets recyclables** en raison de la suppression des poches jaunes. Vous pouvez venir récupérer votre exemplaire gratuitement en mairie : un sac par foyer si ce n'est pas déjà fait.



PETITE CITATION

"N'ESSAYEZ PAS DE DEVENIR UN HOMME QUI A DU SUCCÈS. ESSAYEZ DE DEVENIR UN HOMME QUI A DE LA VALEUR."
ALBERT EINSTEIN



SAINT-MARTIAL DE VALETTE
 EN PÉRIGORD VERT

SI VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI, PAR MÉGARDE, N'A PAS REÇU CE BULLETIN, FAITES LE NOUS SAVOIR ET NOUS RÉPARERONS CETTE ERREUR DE DISTRIBUTION.



JANVIER 2024	FÉVRIER 2024	MARS 2024	AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOÛT 2024	SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2024
LUN 1	JEU 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	LUN 1	JEU 1	DIM 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1
MAR 2	VEN 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2	LUN 2	MER 2	SAM 2	LUN 2
MER 3	SAM 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3	MAR 3	JEU 3	DIM 3	MAR 3
JEU 4	DIM 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4	MER 4	VEN 4	LUN 4	MER 4
VEN 5	LUN 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	VEN 5	LUN 5	JEU 5	SAM 5	MAR 5	JEU 5
SAM 6	MAR 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6	VEN 6	DIM 6	MER 6	VEN 6
DIM 7	MER 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7	SAM 7	LUN 7	JEU 7	SAM 7
LUN 8	JEU 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	LUN 8	JEU 8	DIM 8	MAR 8	VEN 8	DIM 8
MAR 9	VEN 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MAR 9	VEN 9	LUN 9	MER 9	SAM 9	LUN 9
MER 10	SAM 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	MER 10	SAM 10	MAR 10	JEU 10	DIM 10	MAR 10
JEU 11	DIM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11	DIM 11	MER 11	VEN 11	LUN 11	MER 11
VEN 12	LUN 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	VEN 12	LUN 12	JEU 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12
SAM 13	MAR 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13	MAR 13	VEN 13	DIM 13	MER 13	VEN 13
DIM 14	MER 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14	MER 14	SAM 14	LUN 14	JEU 14	SAM 14
LUN 15	VEN 15	SAM 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	LUN 15	JEU 15	DIM 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15
MAR 16	VEN 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MAR 16	VEN 16	LUN 16	MER 16	SAM 16	LUN 16
MER 17	SAM 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17	MER 17	SAM 17	MAR 17	JEU 17	DIM 17	MAR 17
JEU 18	DIM 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18	DIM 18	MER 18	VEN 18	LUN 18	MER 18
VEN 19	LUN 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	VEN 19	LUN 19	JEU 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19
SAM 20	MAR 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20	SAM 20	MAR 20	VEN 20	DIM 20	MER 20	VEN 20
DIM 21	MER 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21	MER 21	SAM 21	LUN 21	JEU 21	SAM 21
LUN 22	VEN 22	SAM 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	LUN 22	JEU 22	DIM 22	MAR 22	VEN 22	DIM 22
MAR 23	VEN 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MAR 23	VEN 23	LUN 23	MER 23	SAM 23	LUN 23
MER 24	SAM 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	MER 24	SAM 24	MAR 24	JEU 24	DIM 24	MAR 24
JEU 25	DIM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25	DIM 25	MER 25	VEN 25	LUN 25	MER 25
VEN 26	LUN 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	VEN 26	LUN 26	JEU 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26
SAM 27	MAR 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27	MAR 27	VEN 27	DIM 27	MER 27	VEN 27
DIM 28	MER 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28	MER 28	SAM 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28
LUN 29	VEN 29	SAM 30	LUN 29	MER 29	SAM 29	LUN 29	JEU 29	DIM 29	MAR 29	VEN 29	DIM 29
MAR 30	SAM 30	DIM 31	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30	VEN 30	LUN 30	MER 30	SAM 30	LUN 30
MER 31	DIM 31		MER 31	VEN 31		MER 31	SAM 31		JEU 31		MAR 31

[HTTP://SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE.FR](http://saint-martial-de-vallette.fr)



MAIRIE 1 PLACE DU 49 MARS 1962
 24300 SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE - TEL 0535560463
 MAIRIE: SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE.FR
 DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: MR ALAIN LAGORDE
 RÉDACTEURS: MRS GOUINERS, GÉREAU, JOUËL, BAYLET,
 MAQUETTE ET ILLUSTRATIONS: JOPA

ZONE A Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
ZONE B Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg
ZONE C Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Jours fériés
 Semaine A
 Semaine B